



### CT POLICE DU 11 DÉCEMBRE

**NON**

#### Baisse de l'ISSP durant la scolarité :

Le taux d'ISSP applicable aux élèves gardiens est fixé à 12% et celui applicable aux élèves officiers et commissaires est fixé à 10 %.  
Le SCSI et la totalité des organisations syndicales siégeant ont voté contre.

**NON**

#### Port du numéro d'identification (RIO)

Le SCSI et la totalité des organisations ont voté contre.  
Qui peut croire qu'un numéro administratif permettrait de rapprocher la police de la population ?

Les deux projets de textes ci-dessus feront donc l'objet d'un second passage lors du CT Police programmé en urgence le 19/12.  
Face à l'unanimité syndicale, suffisamment rare pour être soulignée, l'administration passera-t-elle en force ?

**OUI**

#### Devenir des gratifications

Suite à l'affaire Guéant et au rapport de la Cour des comptes, le DGPN annonce la création d'une cinquième catégorie de PRE basée sur une lettre de félicitations du DGPN d'un montant de 100 à 500 euros (jusqu'à 1000 euros pour affaire exceptionnelle) avec paiement différé le mois suivant l'affaire.

Concernant les FES, une enveloppe devrait permettre le paiement aux enquêteurs des « vrais frais d'enquête » de 2013 (actuellement gelés) et ceux de janvier et février 2014 dans le cadre d'une nouvelle circulaire.

Le SCSI et la totalité des OS ont voté pour à l'exception de l'UNSA police contre et SO qui avait discrètement quitté la commission.

Cependant, de nombreuses incertitudes demeurent encore, puisqu'à ce jour personne ne connaît le volume de gratifications précédemment accordées.

**OUI**

#### Indemnité compensatrice des élèves internes durant la scolarité des officiers ou des commissaires

Une indemnité compensatrice sera mise en place à partir du premier janvier 2014. Elle sera d'un montant de 4 300 euros pour un élève officier et de 6 273 euros pour un élève commissaire.

Cette revendication du SCSI a été enfin entendue et il a donc voté favorablement.